

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Rodéos urbains : Ce n'est pas un jeu, c'est un délit !

La Ville de Fleury-les-Aubrais condamne fermement les rodéos urbains. Face à ces délits et comportements dangereux la Ville agit pleinement dans le cadre de ses compétences, et en lien étroit avec les forces de sécurité et de justice de l'État.

Roues arrière, accélérations brutales, slaloms entre les véhicules, circulation à contresens : les rodéos urbains ne sont pas un jeu. Ils mettent directement en danger les conducteurs, les passagers, les piétons et l'ensemble des usagers de la route.

La Ville condamne fermement ces comportements et ne tolère aucune pratique mettant en danger la sécurité et la tranquillité des habitants.

Le rodéo motorisé constitue un délit, passible de sanctions pénales pouvant notamment aller jusqu'à la confiscation du véhicule ainsi qu'à la suspension ou l'annulation du permis de conduire.

Une action municipale renforcée

Face à ces comportements dangereux, la Ville agit pleinement dans le cadre de ses compétences et en lien étroit avec les forces de sécurité et de justice de l'État.

La Police municipale est mobilisée sur le terrain et travaille en coordination avec la Police nationale. Des opérations sont conduites afin de repérer les secteurs concernés, d'identifier les véhicules et de recueillir les éléments permettant de contribuer à l'identification des auteurs et à leur prise en charge par les services compétents.

La vidéoprotection constitue également un outil essentiel. Elle peut contribuer à identifier les véhicules et les auteurs et à faciliter les investigations conduites par les forces de sécurité. La Ville poursuivra son déploiement afin de renforcer encore cet outil au service de la sécurité de tous.

La Ville agit également avec ses partenaires, notamment les bailleurs, afin de prévenir les comportements dangereux et les incivilités dans les espaces concernés. Des opérations peuvent notamment être conduites dans les caves et les parties communes des immeubles.

Enfin, la Ville prend les mesures relevant de ses compétences pour encadrer les usages et les comportements sur les secteurs concernés et préserver la sécurité, la tranquillité et la circulation de tous.

Une mobilisation qui se poursuit

La lutte contre les rodéos urbains s'inscrit dans une mobilisation durable de la Ville.

La Municipalité continuera à agir avec fermeté, dans le respect du cadre légal et des compétences de chacun, pour protéger les habitants, préserver la tranquillité publique et faire reculer ces comportements dangereux.

La Ville demande aux habitants témoins d'un rodéo urbain de ne pas s'exposer. Ils peuvent, si c'est possible, relever le lieu, l'heure et la description des véhicules et **signaler les faits à la police municipale** en composant le 02 38 71 93 40.

Contact presse

Alexandra MICHAUX – Responsable du service communication

[02 38 71 94 80](tel:0238719480) – [07 85 07 66 49](tel:0785076649) / alexandra.michaux@ville-fleurylesaubrais.fr